

# VILLE DE ROANNE

## DECISION DU MAIRE

### DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

**N° 2022-118**

#### **COMMANDE PUBLIQUE**

- **Promotion de l'image de la Ville de Roanne par la SAOS CHORALE ROANNE BASKET**
- **Saisons sportives 2022-2023 à 2024-2025**
- **Marché négocié passé avec la SAOS CHORALE ROANNE BASKET**

En accédant à la BETCLIC ELITE, le plus haut niveau national en basket, la SAOS CHORALE ROANNE BASKET a augmenté considérablement sa notoriété et sa visibilité sur les différents supports de communication (réseaux sociaux, sites internet généralistes ou spécialisés, radio, TV,...). La Ville de Roanne souhaite bénéficier de ces vecteurs de communication qui font l'objet du présent marché.

A cet effet, il est nécessaire de passer un marché public de prestations de services à intervenir entre la SAOS CHORALE ROANNE BASKET et la Ville de Roanne.

Il s'agit d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et R.2122-3 du Code de la Commande Publique car seule la SAOS CHORALE ROANNE BASKET est en mesure de rendre la prestation attendue par la Ville de Roanne.

Il est passé pour une période d'un an à compter de sa notification au titulaire et sera éventuellement, en cas de maintien de l'équipe en BETCLIC ELITE chaque saison sportive, reconduit tacitement, sans pouvoir excéder une période globale de 3 ans.

C'est pourquoi, prenant effet à la date de notification au titulaire, le marché porte sur la totalité des trois prochaines saisons sportives. Il prendra fin au plus tard le 30 juin 2025 et en cas de descente de la SAOS CHORALE ROANNE BASKET en PRO B, au 30 juin de la saison sportive concernée.

Le montant du marché est de 332 868,05 € T.T.C. pour une saison correspondant à un certain nombre de prestations détaillées en annexe.

Le prix est ferme et définitif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20221003-DEC2022118-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 22 septembre 2022, a émis un avis favorable à la passation de ce marché.

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

**D E C I D E**

-de signer le marché négocié avec la SAOS CHORALE ROANNE BASKET pour un montant de 332 868,05 € T.T.C. ;

-que cette somme sera réglée sur le crédits ouverts à cet effet, chapitre 011.

ROANNE, le - 3 OCT. 2022

Le Maire,

  
**Yves NICOLIN**  
Président de Roannais Agglomération

